



-19-

# La pauvreté en France : nécessité d'un « choc de solidarité »

FLORENT GUÉGUEN,

DIRECTEUR DE LA FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ (FNARS)

**A**vec près de 9 millions de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté (soit 14 % de la population), 4 millions de mal-logés et 2,5 millions de chômeurs de longue durée, c'est tout une partie du pays qui se sent exclue des effets de la croissance économique, de la reprise de l'emploi et de la mondialisation. Si notre système de protection sociale a partiellement joué son rôle d'amortisseur face à la crise financière et économique, il n'a pas permis d'endiguer la pauvreté qui touche un Français sur 7 – avec 1 million de personnes supplémentaires vivant avec moins de 1 000 euros par mois depuis 2008 – et la diversification des situations de précarité. Aux inégalités de ressources, de patrimoine et d'accès aux biens essentiels (éducation et formation, emploi, logement, soins, culture) qui perdurent, s'ajoute la fragilisation d'une partie de la population (jeunes décrocheurs, familles monoparentales, chômeurs sans qualification... ) la plus exposée au risque d'exclusion.

## **1/ DES DÉCISIONS GOUVERNEMENTALES QUI AGGRAVENT LA SITUATION DES PLUS FRAGILES :**

Depuis l'été 2017, une succession de mesures gouvernementales ont dégradé la situation des ménages pauvres ou modestes :

- **La réduction drastique du nombre de contrats aidés** (320 000 en 2017, 200 000 en 2018) qui permettent une reprise d'emploi des personnes en difficulté dans les associations et collectivités locales autour d'activité d'intérêt général. Une mesure qui frappe en premier lieu les quartiers populaires.
- **La réduction des APL** (-5 euros) qui diminue le pouvoir d'achat des plus modestes (la majorité des bénéficiaires de l'APL vit sous le seuil de pauvreté) et aggrave le risque d'endettement locatif.
- **La ponction de 1,5 milliard d'€ sur 2 ans sur le budget des offices HLM** qui contraint les bailleurs à revoir à la baisse la production de logements sociaux et très sociaux quand le pays compte 140 000 personnes sans domicile fixe (INSEE 2012) et 1,8 million de ménages en attente d'un logement social.
- **L'engagement d'un plan d'économie sur les centres d'hébergement et de réinsertion sociale** (CHRS) de 57 millions sur 4 ans, dont 20 millions dès 2018 qui occasionnera des fermetures de places d'accueil pour les personnes sans abri et des licenciements dans les associations
- **L'augmentation de la CSG** pour les retraités « modestes »

La philosophie de ces mesures repose sur des postulats libéraux traditionnels : primat de la réussite individuelle sur les protections collectives, personnes pauvres « responsables de leur situation », priorité à la diminution de la dépense publique et à une gestion strictement comptable des politiques de solidarité sans mesure de l'impact social, pilotage verticale et autoritaire des politiques de solidarité sans véritable concertation en amont des associations de solidarité ni des personnes concernées et mépris à l'égard des corps intermédiaires.

**À cette brutalité, s'ajoute une remise en cause de la solidarité à l'égard des personnes migrantes, exilées et réfugiées qui fuient la misère, la guerre ou la répression, avec un durcissement – sans précédent depuis la Libération – des politiques migratoires** visant à « trier » les migrants dans l'hébergement (circulaire Collob du 12 décembre 2017), à restreindre les droits à la procédure d'asile (PJA asile et immigration : réduction des délais de recours devant la CNDA, fin des recours suspensifs...) ou à augmenter les mesures de rétention et d'éloignement (doublement de la durée de rétention administrative, rétention des personnes sous statut Dublin, assignation à résidence dans les centres d'hébergement...). Ce durcissement s'exerce aussi à l'égard des actions de solidarité menées par les associations et citoyens solidaires (exactions à Calais, délit de solidarité...) tout en entraînant une reconstitution des campements indignes (2 000 personnes dans l'est de Paris).

## **2/ RÉAGIR FACE AU SENTIMENT D'ABANDON D'UNE PARTIE DE LA POPULATION**

Les difficultés quotidiennes d'accès à l'emploi, au logement, aux droits sociaux pour des millions de personnes mais aussi l'angoisse face à l'échec scolaire ont renforcé la désespérance sociale d'une partie de la population qui se sent légitimement exclue de la mondialisation, de la croissance et des progrès technologiques dont les bienfaits seraient captés par une élite urbaine et culturellement favorisée. La désindustrialisation et l'affaiblissement des services publics sur certains territoires, le logement trop souvent inaccessible dans les grandes métropoles, l'incapacité du système scolaire à corriger les inégalités socioculturelles alimentent ce sentiment d'abandon, de déclassement d'une partie de l'opinion, souvent issue des classes populaires ou moyenne, qui ne croit plus à l'ascension

sociale et vit dans la crainte de l'exclusion. Cette société duale est une menace pour la démocratie, la cohésion sociale et le pacte républicain. Elle est une source de division du corps social et d'opposition entre les pauvres, précaires et salariés modestes.

## **3/ S'OPPOSER À LA STIGMATISATION DES PLUS FRAGILES, REDONNER DU POUVOIR D'AGIR AUX PERSONNES**

Dans ce contexte anxiogène, la solidarité est un atout, notre bien commun le plus précieux. Elle est pourtant menacée par des réactions de rejets de l'autre, de « pauprophobie » qui se traduisent par exemple par des oppositions à des projets d'ouverture de structures d'accueil ou de logements sociaux. La tentation du « séparatisme social » est un danger mortifère pour la République et la cohésion sociale : il faut la combattre.

**Les politiques de solidarité sont trop souvent décriées à travers des discours de stigmatisation des plus fragiles**, qui font porter la responsabilité de la précarité sur la personne elle-même, qui contestent la légitimité des politiques sociales et leur efficacité. Certains évoquent les problèmes financiers, la lutte contre l'assistanat, la fraude sociale, l'arrivée des migrants et la concurrence entre les publics. La décision récente de renforcer le contrôle des chômeurs, présentés comme ne faisant pas les efforts nécessaires pour retrouver un emploi participe à la stigmatisation des précaires tenus « responsables de leur situation ». Pourtant seul un chômeur sur 2 perçoit l'allocation-chômage pour un montant moyen d'environ 1 100 euros/mois selon l'UNEDIC.

**Ces campagnes de discrimination à l'encontre des précaires ont pour effet d'accroître le non-recours aux droits sociaux** : 30 % des personnes ayant droit au RSA ne le demandent pas, 25 % pour la CMUC. Le refus de soins se développe également (médecins généralistes ou spécialistes refusant les personnes à la CMUC ou à l'AME), ce qui a amené plusieurs associations à saisir le défenseur des droits et le conseil de l'ordre pour que ces pratiques soient sanctionnées.

Les associations d'action sociale s'efforcent d'être un rempart quotidien contre la tentation du repli identitaire et du rejet des plus fragiles. Elles doivent s'appuyer sur les capacités d'action et d'innovation des citoyens, sur les richesses des territoires, sur les valeurs de solidarité et de fraternité qui s'exprime à travers des projets

concrets d'accueil et d'accompagnement solidaire. Elles doivent mobiliser le pouvoir d'agir des personnes pour combattre les discriminations et soutenir la participation des plus fragiles aux politiques publiques. La fédération des acteurs de la solidarité doit promouvoir, organiser et représenter ces énergies dans l'espace public. Être le lobby des plus fragiles, s'organiser pour peser sur les décisions publiques, développer l'innovation sociale sur les territoires, telle est la responsabilité du mouvement associatif qui doit pouvoir compter sur le soutien et l'alliance des forces politiques et syndicales progressistes.

#### **4/ RÉINTRODUIRE LA SOLIDARITÉ AU CENTRE DES POLITIQUES PUBLIQUES**

Nous devons convaincre le plus grand nombre que la solidarité est un investissement collectif nécessaire pour une société plus cohésive, plus égalitaire, plus ouverte, plus accueillante. Elle est nécessaire à la préservation du « vivre ensemble » et donne une traduction concrète au désir d'engagement pour les autres qui restent fort dans la population, notamment chez les jeunes. Relancer les politiques de solidarité suppose donc de s'appuyer sur la société civile, sur la capacité de mobilisation, d'interpellation et d'innovation des associations pour redonner un espoir aux plus fragiles et répondre aux inquiétudes.

Ce projet de solidarité ne peut être mené dans le seul cadre national. L'Union Européenne doit prendre ses responsabilités en définissant des règles communes « par le haut », sur la protection sociale, le revenu minimum, les services sociaux d'intérêt généraux ou encore l'accueil des demandeurs d'asile pour éviter le dumping social et la concurrence des systèmes sociaux.

**La solidarité doit aussi et surtout être repensée comme un investissement économique, social et sociétal qui crée du bien-être et de la croissance pour tous.** Ce n'est pas une charge pour éviter le pire mais le moyen de réparer les fractures sociales et territoriales, c'est la construction d'une société ouverte où chacun trouve sa place et peut développer son projet de vie. Cet investissement prend du temps, ses effets ne sont pas immédiats, il nécessite une vision prospective, déconnectée des contingences politiques, médiatiques, et budgétaires immédiates, selon une logique d'investissement social et de développement durable.

#### **5/ ENGAGER DES RÉFORMES STRUCTURELLES POUR ÉRADICHER LA PAUVRETÉ : LES PROPOSITIONS DU COLLECTIF ALERTE**

Le renforcement de notre modèle social ne se fera pas sans réformes structurelles des politiques de solidarité qui répondent à plusieurs enjeux : la diversification des publics touchés par la précarité, notamment les jeunes et les familles, la dégradation du marché du travail et l'augmentation du chômage de longue durée, la pénurie de logements abordables dans les grandes agglomérations ou encore l'accueil digne des demandeurs d'asile.

Dans le cadre de la concertation proposée par le gouvernement pour une stratégie de lutte contre la pauvreté des enfants, des jeunes et des familles, le collectif Alerte qui regroupe les principales associations nationales de lutte contre l'exclusion a défendu 12 priorités :

##### **1) Un droit formel à un accueil de tous les enfants de moins de 3 ans**

Pour lutter contre la reproduction des inégalités Chaque enfant doit pouvoir bénéficier d'un accueil de qualité collectif ou individuel, intégrant des actions d'accès à la culture, au savoir et au développement cognitif. Ces actions intégreront également un volet d'accompagnement des parents par un soutien à la parentalité.

##### **2) Améliorer l'accompagnement des familles notamment en santé**

Il est nécessaire de développer l'accompagnement des parents, notamment via la création systématique d'« espaces parents » dans les établissements scolaires des territoires en difficultés ou le renforcement des dispositifs de prévention des ruptures comme la médiation familiale ou les espaces de rencontre. L'accompagnement des familles pour suivre la santé de leurs enfants est déterminant et passe par un renforcement des moyens de la médecine en milieu scolaire et de la protection maternelle infantile (PMI) afin que chaque famille puisse accéder effectivement à la prévention en santé et aux soins.

##### **3) Aucune famille, aucun enfant sans solution de logement digne**

Il convient de fixer des objectifs de développement de l'offre de logements à loyers accessibles, par le vote d'une loi de programmation financière pluriannuelle prévoyant 60 000 logements

en Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI- logement très social) et 50 000 logements dans le parc privé à vocation sociale par an. Il est également nécessaire de soutenir l'accès au logement des ménages précaires par l'augmentation des Aides personnelles au logement, la mise en place d'une Garantie universelle des loyers et la mise en œuvre de l'encadrement des loyers prévu par la loi ALUR. Enfin, la prévention des ruptures (sortie d'institutions - prison, hôpital, aide sociale à l'enfance, etc. -, expulsions locatives, expulsions de terrain) doit être significativement renforcée.

#### **4) Ne laisser personnes à la rue ou dans des conditions indignes d'hébergement**

Le gouvernement prévoit de réaliser 20 millions d'euros d'économies sur les CHRS en 2018, alors qu'il continue d'augmenter les budgets de l'urgence et de l'hôtel, particulièrement en période hivernale. Il privilégie donc des solutions court-termistes de faible qualité qui ne facilitent pas l'insertion future des personnes sans-abri, a fortiori pour les étrangers alimentant le risque d'augmentation de personnes à la rue ou dans des conditions indignes (campements). ALERTE demande donc d'annuler les mesures d'économies sur les CHRS, de maintenir l'accueil inconditionnel dans ces structures et de pérenniser les places de qualité créées cet hiver.

#### **5) Des régularisations pour sortir les familles de la précarité**

La régularisation des ménages présents depuis plus de 2 ans, « non expulsables » pour des raisons humanitaires, familiales ou administratives est indispensable. Par ailleurs il est nécessaire de simplifier le parcours administratif pour l'obtention des titres de séjour et des autorisations de travail dès 3 mois, pour les demandeurs d'asile.

#### **6) La création d'un revenu minimum décent**

Le collectif propose de fusionner les minima sociaux pour créer un revenu minimum décent d'environ 850 euros par mois, allocation différentielle. Dans l'attente de cette réforme, Alerte demande une revalorisation immédiate du RSA et pour les familles fragiles des ressources complémentaires, et son ouverture aux jeunes dès 18 ans. Les personnes les plus précaires doivent pouvoir obtenir un accompagnement de qualité pour pouvoir sortir de la pauvreté. Dans ce cadre, l'État doit assurer en intégralité le finan-

cement du RSA, en contrepartie d'engagements des conseils départementaux à mener une réelle politique d'insertion.

#### **7) Faire de la lutte contre le non-recours aux droits sociaux une priorité absolue**

Les caisses et organismes versant des prestations sociales doivent se voir fixer par l'État des objectifs de lutte contre le non-recours et être incités à les atteindre par un mécanisme financier de « bonus/malus ».

Parallèlement il faut progresser vers l'attribution automatique des prestations sociales et ce tout particulièrement en profitant de la mise en place en 2019 de l'impôt à la source.

Puisque l'accès aux droits est plus large que l'accès aux prestations monétaires, il faut lancer une expérimentation « territoires 0 non-recours » visant la coordination des acteurs pour une meilleure information des personnes sur les droits et accompagnements dont elles disposent. Les Points Conseil Budget en font une préfiguration.

#### **8) Aucun jeune sans ressource, ni accompagnement ni formation**

Tout jeune dès 18 ans doit pouvoir accéder à un parcours combinant : l'accès au RSA comme garantie de ressources, un accompagnement adapté à ses besoins et l'accès à des situations d'emploi et de formation. Contrairement à la Garantie Jeunes actuelle, ce nouveau parcours ne doit pas avoir de limitation de durée pour ne laisser aucun jeune sans solution et ressource. Il doit devenir le droit commun du parcours d'insertion des jeunes.

#### **9) Développer massivement l'offre d'emploi et de formation accessible aux personnes les plus éloignées de l'emploi**

Il faut créer des emplois dans le champ de l'insertion par l'activité économique, dans le travail adapté et protégé et des parcours emploi compétences. Il faut également garantir leur accès au financement spécifique de la formation professionnelle pour permettre la réalisation du triptyque accompagnement/emploi/formation nécessaire au retour à l'autonomie des personnes.

#### **10) Un accès réel aux soins de tous, sans obstacles**

Le collectif demande de fusionner l'Aide médicale d'État (AME) et la Protection Universelle

Maladie (PUMA) dans une protection maladie réellement inclusive. Il demande également de simplifier les démarches pour obtenir la couverture maladie universelle (CMU) ou l'aide à la complémentaire Santé (ACS), aides frappées par des forts taux de non-recours. Il faut aussi permettre l'accès physique aux soins en développant les permanences d'accès aux soins de santé (PASS), et des postes de médiateurs santé pour aller vers les personnes qui ont renoncé à se soigner. Enfin pour l'accès aux soins de tous il est indispensable de généraliser le tiers payant.

### **11) La garantie d'un accès digne à l'alimentation**

Lutter contre la précarité alimentaire passera par des plans territoriaux de l'alimentation associant tous les acteurs de la filière pour lutter contre les « déserts alimentaires », et pour un accès à la cantine scolaire pour tous (impliquant la gratuité pour les ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté) afin que les enfants aient accès à une alimentation de qualité au moins une fois par jour.

### **12) Une gouvernance territoriale concertée et coordonnée**

Le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) doit devenir une instance de coordination et de pilotage des politiques de lutte contre la pauvreté associant l'État, les collectivités locales, les associations et les personnes en précarité. Au niveau départemental, une instance similaire doit être mise en place pour piloter la mise en œuvre territoriale de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté sur la base d'une contractualisation respectant les compétences de chacun. Les personnes en situations de précarité devront nécessairement en être membres, leur participation doit être assurée et accompagnée par les associations, pour toutes les décisions qui les concernent. ★